

RESTRUCTURATION DE  
L'HOTEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Marché Travaux N° 09173U

**AVENANT N°1**

\*\*\*\*\*

Entre les soussignés Monsieur VINCENT FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2010/0178 du Conseil de Communauté en date du 26 mars 2010 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

**d'une part,**

Monsieur DIDIER DUBAC, agissant pour le compte de la société HERVE THERMIQUE, 5 allée J Cugnot, 33700 MERIGNAC, n° d'immatriculation SIREN 627 220 049 00357, n° d'inscription au registre du commerce : 627 220 049.

**d'autre part,**

Il a été convenu ce qui suit,

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Par marché n° 09173U, la société HERVE THERMIQUE s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux le lot chauffage-climatisation-ventilation-plomberie sanitaire-faux plafonds rayonnants de la restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement est de **6 777 976.51** € HT, valeur novembre 2008.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations techniques du présent marché.

**Article 2 : Consistance des travaux modificatifs**

Les adaptations techniques apportées au présent marché ciblent à la fois des prescriptions de sécurité, de fonctionnalité et de développement durable. Elles sont reprises synthétiquement dans le tableau ci-dessous et détaillées dans les devis négociés joints au présent avenant.

| Libellé   | Coût en €HT         | Date de valeur      | Référence devis<br>Entreprise     |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------------------|
| (1) Motorisation volets tunnel d'extraction de désenfumage                      | + 4 374.93          | Octobre 2009        | Devis HERVE THERMIQUE N° 468573-1 |
| (2) Poste de supervision (GTC)  | + 24 000.00         | Octobre 2009        | Devis HERVE THERMIQUE N° 468499-1 |
| (3) Amélioration de la récupération d'énergie sur CTA bureaux et hall d'accueil | + 123 931.63        | Octobre 2009        | Devis HERVE THERMIQUE N° 445909-1 |
| (4) Attentes urinoirs complémentaires   | + 19 957.88         | Octobre 2009        | Devis HERVE THERMIQUE N° 487618-1 |
| (5) Tuyauteries « eau glacée » détériorées en colonne verticale Tour            | + 34 526.86         | Octobre 2009        | Devis HERVE THERMIQUE N° 496081-1 |
| (6) Modification type d'échangeurs sous stations                                | - 2 013.25          | Octobre 2009        | Devis HERVE THERMIQUE N° 468526-1 |
| (7) Remplacement des réseaux en polybutène par du HTA                           | - 43 660.00         | Octobre 2009        | Devis HERVE THERMIQUE N° 470844-3 |
| <b>TOTAL</b>  | <b>+ 161 118.05</b> | <b>Octobre 2009</b> |                                   |

**La prestation complémentaire 1** concerne une prescription de sécurité non prévue initialement et rendue indispensable pour l'amélioration de la sécurité incendie sur le site. La motorisation des ces volets situés en hauteur permet de remettre en service plus rapidement les installations de sécurité incendie de l'hôtel de communauté.

**La prestation 2** concerne un transfert d'intervention du lot 9 électricité vers le lot 7 génie climatique qui possède déjà la moitié des interventions en GTC. Ce transfert permettra d'assurer une cohérence d'intervention au niveau des équipements GTC (gestion technique centralisée). Elle est à coût nul sur l'ensemble des 2 lots.

**La prestation 3** provient d'une optimisation de la récupération énergétique sur l'ensemble du bâtiment. Elle s'inscrit dans une recherche continue de perfectionnement de la performance énergétique du bâtiment. Elle permet d'augmenter de plus de 25% le rendement de récupération énergétique de la ventilation double flux des espaces bureaux et de plus de 50% sur le hall d'accueil.

**La prestation 4** anticipe sur des possibles besoins de sanitaires supplémentaires dans les étages. Dans chaque étage de la tour, 2 sanitaires sont prévus (1 homme et 1 femme). Ce nombre, pourrait s'avérer insuffisant en phase de fonctionnement des niveaux. Les attentes permettront, à moindre frais, d'installer 2 urinoirs par niveau.

**La prestation 5** est due à la découverte, après suppression accidentelle d'un élément de calorifugeage d'une canalisation destinée à être conservée, d'une corrosion prononcée ne permettant pas d'assurer un maintien de la pérennité dans le temps. Cette corrosion est généralisée sur l'ensemble des colonnes eau glacée qui doivent être remplacées.

**Les prestations 6 et 7** sont liées à des recherches d'économie n'altérant pas la qualité ou la technicité du projet.

### **Article 3 : Incidences financières**

#### 3.1 Incidence des travaux supplémentaires

L'ensemble des travaux supplémentaires, moins values comprises, prévus au présent marché s'élève à + 161 118.05 €HT, valeur octobre 2009.

#### 3.2 Incidence globale financière sur le marché

L'incidence financière globale s'élève à + 161 118.05 €HT.

|                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| Montant initial du marché : | <b>6 777 976.51 €HT</b> |
| Avenant N°1                 | <b>+ 161 118.05 €HT</b> |

|                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| Montant total : | <b>6 939 094.56 €HT</b> |
|-----------------|-------------------------|

Représentant une augmentation de +2.38 %.

### **Art 4 : Autres clauses du marché**

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **Art 5 : Pièces constitutives de l'avenant**

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant
- les devis joints en annexe

**Art 6 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

Pour le groupement titulaire

P/Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux  
Par délégation de signature,

RESTRUCTURATION DE  
L'HOTEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

MARCHE TRAVAUX N° 08352U

**AVENANT N° 1**

\*\*\*\*\*

Entre les soussignés Monsieur VINCENT FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2010/0178 du Conseil de Communauté en date du 26 mars 2010 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

**d'une part,**

Monsieur YVES MATHIEU, agissant pour le compte de la société CEGELEC SUD OUEST, 54 avenue Gustave Eiffel, 33612 CESTAS, n° d'immatriculation SIRET 438 053 399 00301, n° d'inscription au registre du commerce : 438 053 399, code APE 4321 A

Et Monsieur DIDIER CASTAING, agissant pour le compte de la société CENERGIA, 1 bis rue J.B Greuse, BP 70105, 33160 Saint Médard en Jalles, n° d'inscription au registre du commerce : 490 432 515, co-traitant

**d'autre part,**

Il a été convenu ce qui suit,

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Par marché n° 08352U, le groupement conjoint dont les co-traitants sont nommés ci-dessus s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux le lot électricité de la restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Le montant indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement est de **6 983 813.70 € HT**, valeur juin 2008.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations techniques du présent marché.

## Article 2 : Consistance des travaux modificatifs

Les adaptations techniques apportées au présent marché ciblent à la fois des prescriptions de sécurité, de fonctionnalité et de développement durable.

Elles sont reprises synthétiquement dans le tableau ci-dessous et détaillées dans les devis négociés joints au présent avenant.

| N° | Prestations  | Incidence financière en plus value (€ HT) prix valeur octobre 2009 | Incidence financière en moins value (€ HT) Prix marché valeur juin 2008 |
|----|--|--|---|
| 1  | Cloisonnement coupe feu 2h suite à rapport organisme de contrôle                         | + 147 463.38   |   |
| 2  | Modification des locaux techniques VDI (voies données images)                            | + 112 320  |   |
| 3  | Eclairage par solution Led des croix de la tour  | + 44 990.80  |   |
| 4  | Eclairage par solution Led des circulations intérieures des niveaux de la tour           | + 122 164.80   |   |
| 5  | Suppression de la vidéosurveillance dans les niveaux de parking de l'hôtel communautaire |  | - 71 636.49   |
| 6  | Suppression de la sonorisation de la salle des commissions d'appel d'offres              |  | - 62 356.39   |
| 7  | Suppression de l'installation des bureaux provisoires                                    |  | - 46 719.60   |
| 8  | Suppression de la GTC (gestion technique centralisée)                                    |  | - 24 000.00   |

**La prestation complémentaire 1** concerne une obligation de protection coupe feu 2h des locaux techniques secondaires accueillant les installations électriques de secours. Elle fait l'objet d'une imposition du bureau de contrôle, à la suite d'un avis non conforme remis en phase chantier. Cette prestation concerne l'ensemble des niveaux de la tour.

**La prestation complémentaire N°2** concerne l'augmentation du nombre de locaux techniques destinés aux équipements informatiques. Elle émane d'une demande de la maîtrise d'ouvrage aux vues des évolutions constantes du besoin en nombre de prises réseaux, dépassant de loin les besoins initiaux intégrés au programme.

**Les prestations N°3 et N°4** s'inscrivent dans une logique de développement durable en permettant la diminution des consommations énergétiques des éclairages des couloirs de la tour et des circulations intérieures, zones peu éclairées naturellement et fortement consommatrices d'éclairage artificiel. Cette diminution est rendue possible par l'arrivée récente de nouveaux matériaux à led combinant à la fois performance énergétique et rendu visuel.

**Les prestations 5, 6 et 7** concernent des suppressions d'interventions. Elles sont rendues possibles par l'évolution des besoins du maître d'ouvrage et génèrent des économies sur le marché.

**La prestation 8** concerne un transfert d'intervention du lot 9 électricité vers le lot 7 génie climatique qui possède déjà la moitié des interventions en GTC. Ce transfert permettra d'assurer une cohérence d'intervention au niveau des équipements GTC (gestion technique centralisée).

### **Article 3 : Incidences financières**

#### 3.1 Incidence des travaux supplémentaires

L'ensemble des travaux supplémentaires prévus au présent marché s'élève à +426 938.98 €HT, valeur octobre 2009.

#### 3.2 Incidence des suppressions de prestations

Le montant des suppressions de prestation s'élève à 204 712.48 € HT, valeur juin 2008.

#### 3.3 Incidence globale financière sur le marché

L'incidence financière globale s'élève à + 222 226.50 € HT.

|                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| Montant initial du marché : | <b>6 983 813.70 € HT</b> |
| Avenant N°1                 | <b>+ 222 226.50 € HT</b> |

|                 |                          |
|-----------------|--------------------------|
| montant total : | <b>7 206 040.20 € HT</b> |
|-----------------|--------------------------|

Représentant une augmentation de +3.18 %.

### **Art 4 : Autres clauses du marché**

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **Art 5 : Pièces constitutives de l'avenant**

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant
- les devis joints en annexe

**Art 6 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

Pour le groupement titulaire

P/Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux  
Par délégation de signature,

RESTRUCTURATION DE  
L'HOTEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX.

MARCHE DE TRAVAUX N° 08 350U  
LOT N°2  
MENUISERIES EXTERIEURES – VERRIERE – STRUCTURE SECONDAIRE

**AVENANT N°1**

\*\*\*\*\*

Entre les soussignés Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n°2010/0178 du Conseil de Communauté en date du 26 mars 2010 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

**D'une part,**

Et Monsieur Michel COLOMBANI, agissant au nom de la société SAS COVERIS – 35 allée de Mègevie – 33170 GRADIGNAN, n° d'immatriculation SIREN 434 015 871 00016 RCS BORDEAUX

**Titulaire : SAS COVERIS** 35 allée de Mègevie – 33170 GRADIGNAN  
SIREN 434 015 871 00016 RCS Bx

**D'autre part,**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Par marché n° 08350U, la Société SAS COVERIS s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de Menuiseries extérieures, verrière, structure secondaire – lot n° 2 – de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué dans la notification du marché et comprenant les options retenues s'élève à **3 997 492.33 €** Hors Taxes valeur Juin 2008.

Le présent avenant a pour objet les validations de variantes techniques apportées au marché.

## **Article 2 : Consistance des travaux modificatifs**

### 2.1 : travaux supplémentaires – transfert de prestations entre lots techniques

Le présent lot 2 menuiseries extérieurs comporte des interactions fortes avec le lot 4, façades de l'opération restructuration de l'hôtel communautaire.

Pour des raisons de lot sans suite, le lot 4 n'est pas encore attribué.

Toutefois, au regard de l'avancement des travaux et des études d'exécution du chantier, il apparaît plus logique et plus fonctionnel de transférer 2 prestations du lot 4 vers le lot 2.

#### 2.1.1 - Menuiseries aluminium vitrées toute hauteur autour de l'atrium du Bâtiment bas

Ces éléments ont été initialement conçus en 2 parties distinctes : l'ossature aluminium avec remplissage vitré inclus dans les travaux ayant fait l'objet du lot n° 2 et la partie remplissage en aluminium perforé était initialement incluse dans le lot n° 4.

Afin d'améliorer la répartition des travaux en ensembles cohérents, la partie de remplissage initialement inclus dans le cahier des charges du lot n°4 est transférée dans les travaux à réaliser par le présent lot n°2.

Après études de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en plus-value de ces travaux – conformément au cahier des charges du lot 4 initial – s'élève à **+ 118 720.00 €HT.**

#### 2.1.2 - Habillage des ascenseurs en tôle aluminium façon inox sur toute la hauteur de la Tour

Ces éléments ont été initialement inclus dans le lot n° 4.

Afin d'améliorer la répartition des travaux en ensemble cohérents et de faciliter la réalisation des travaux, cette partie d'habillage du cahier des charges du lot n°4 est transférée dans les travaux à réaliser par le lot n°2.

Après études de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en plus-value de ces travaux – conformément au cahier des charges du lot 4 initial – s'élève à **+ 129 949.00 €HT.**

## 2.2 Travaux supplémentaires dus à la validation du prototype de menuiseries sur chantier

### 2.2.1 Remplacement des systèmes d'ouverture des ouvrants en bande filante

Le prototype du système d'ouverture prévu au marché a été mis en place. Une manœuvre par carré pompiers était installée. Après étude, il a été constaté que ce système présentait un inconvénient majeur. L'ouverture pouvait en effet se faire grâce à un simple carré laissant présumer que cette manœuvre pouvait être réalisée par les agents, sans possibilité de contrôle d'ouverture ce qui implique des risques.

Afin d'améliorer le système, la manœuvre carré pompiers est supprimée et remplacée par une poignée munie d'une serrure à clefs, gérée par l'Unité de Sécurité et les agents de la maintenance.

Après études de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 5 726.01 €HT.**

### 2.2.2 Fourniture et mise en place de compas limiteurs d'ouverture

Après étude du prototype mis en place, il a été constaté que ce système présentait des risques car la fenêtre pouvait s'ouvrir complètement. S'agissant d'un immeuble IGH et afin de sécuriser le système, il est proposé de munir chaque fenêtre d'un compas limiteur d'ouverture.

Après études de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 11 738.52 €HT.**

## 2.3 : variantes techniques

Afin de compenser au plus haut niveau possible les plus values à porter au montant des travaux du lot n° 02, le maître d'œuvre a cherché toutes les variantes de nature à apporter des moins-values sans diminuer les performances attendues dans les objectifs fixés par le maître d'ouvrage.

### 2.3.1 Menuiseries aluminium vitrées en bandes filantes sur allège Tour et Bâtiment bas

Ces éléments qui ont fait l'objet du marché de travaux étaient de type VEC (vitrage extérieur collé) avec un ouvrant sur 2 de type ouverture à l'italienne (projection vers l'extérieur). Le montage de ces éléments devait être réalisé par l'extérieur.

Le maître d'œuvre et l'entreprise ont établi une nouvelle étude afin avec une solution d'ouvrants à la française. Cette solution permet une installation des menuiseries par l'intérieur et diminue le coût du nettoyage extérieur des vitrages qui peut se faire désormais sans nacelle extérieure.

Après études de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en moins -value de ces travaux en variante bandes filantes s'élève à – **168 332.14 €HT**.

2.3.2 Suppression des garde-corps vitrés sur ossature métallique venant en remplacement des garde-corps béton existant sur la dalle au niveau de la rue Jean Fleuret sur la largeur de l'Hôtel.

A la fin de l'instruction de la demande de permis de construire, l'architecte responsable des bâtiments de France a émis des réserves concernant la suppression du garde-corps béton de la dalle, préconisée au niveau du projet rue Jean Fleuret pour améliorer la perception de l'Hôtel depuis la rue et réinscrire le bâtiment dans la ville.

Après études de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en moins -value de ces travaux de garde-corps vitrés s'élève à – **37 617.43 €HT**.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des prestations modificatives.

| N° | Prestations  | Incidence financière en plus value (€HT) prix valeur octobre 2009 | Incidence financière en moins value (€HT) |
|----|--|---|---|
| 1  | Menuiseries aluminium vitrées toute hauteur autour de l'atrium du Bâtiment bas   | + 118 720   |   |
| 2  | Habillage des ascenseurs en tôle aluminium façon inox sur toute la hauteur de la Tour  | + 129 949   |   |
| 3  | Remplacement des systèmes d'ouverture des ouvrants en bande filante  | + 5 726.01  |   |
| 4  | Fourniture et mise en place de compas limiteurs d'ouverture  | + 11 738.52   |   |
| 5  | Menuiseries aluminium vitrées en bandes filantes sur allège Tour et Bâtiment bas   |   | - 168 332.14 (valeur octobre 2009)        |
| 6  | Suppression des garde-corps vitrés sur ossature métallique venant en remplacement des garde-corps béton existant sur la dalle au niveau de la rue Jean Fleuret sur la largeur de l'Hôtel |   | - 37 617.43 (valeur juin 2008)            |

### **Article 3 : Incidences financières**

#### 3.1 Incidences des modifications à valeur octobre 2009

L'ensemble des modifications à valeur octobre 2009 s'élève à : 97 801.39 € HT.

### 3.2 Incidences des modifications à valeur juin 2008

L'ensemble des modifications à valeur juin 2008 s'élève à – **37 617.43** € HT.

### 3.3 Incidence globale financière

L'incidence globale financière s'élève à **60 183.96** € HT.

Le montant du marché initial avec options retenues s'élève à **3 997 492.33** € Hors Taxes valeur Juin 2008.

Le marché de travaux de l'entreprise COVERIS s'élève ainsi après avenant n° 1 à **4 057 676.29** € HT,

soit une augmentation de 1.51 % sur montant du marché initial.

#### **Article 4 : Autres clauses du marché :**

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

#### **Article 5 : Pièces constitutives de l'avenant :**

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant et son annexe :

détail de l'annexe :

Menuiseries aluminium vitrées toute hauteur autour de l'atrium du Bâtiment bas

- o détail en plus-value

Habillage des ascenseurs en tôle aluminium façon inox sur toute la hauteur de la Tour

- o détail en plus-value

Remplacement des systèmes d'ouverture des ouvrants en bande filante

- o détail en plus-value

Fourniture et mise en place de compas limiteurs d'ouverture

- o détail en plus-value

Menuiseries aluminium vitrées en bandes filantes sur allège Tour et Bâtiment

bas

- o détail en moins-value
- o justificatif de la compatibilité de la variante avec les objectifs du programme

Suppression des garde-corps vitrés sur ossature métallique venant en remplacement des garde-corps béton existant sur la dalle au niveau de la rue Jean Fleuret sur la largeur de l'Hôtel

- o détail en moins-value

**Article 6 : date d'effet de l'avenant :**

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa modification.

Pour l'entreprise SAS COVERIS  
Le PDG, Michel COLOMBANI

P/Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux  
Par délégation de signature

## Annexe 1



REÇU le 04 NOV 2009

Bruges, le 2 novembre 2009

SL/VC/40677/09

**ATELIER 41**  
41, rue de la Devise  
33000 BORDEAUX

**A l'attention de Madame HARABEDIAN**

**AFFAIRE : HOTEL DE LA CUB – N°2378**

Madame l'Architecte,

Comme suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint notre proposition financière pour la souscription d'une police complémentaire décennale de groupe en réponse à votre ordre de service numéro 01.2.

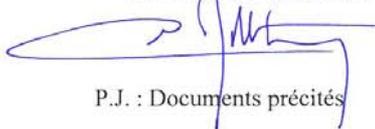
Pour établir cette offre de prix, nous avons choisi de retenir la proposition de la compagnie SAGEBAT, qui, aux dires de notre courtier le Cabinet Filhet Allard, offre les meilleures garanties. En outre, cette proposition est aussi l'offre économique la plus avantageuse.

Nous nous permettons de joindre aux présentes une nouvelle copie de la proposition du Cabinet Filhet Allard à laquelle sont jointes les conditions générales de la société SAGEBAT pour votre parfaite information.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'Architecte, l'expression de nos salutations distinguées.

**Alain MATHIEU**  
*Directeur d'Exploitation*



P.J. : Documents précités

**Jean-Michel XICLUNA**  
*Directeur Général*



**Certifié Iso 9001 par Bureau Veritas Certification**

[www.delta-construction.fr](http://www.delta-construction.fr)

**SIEGE :**

Parc de Chavaillès - 11 rue Pierre et Marie Curie  
33525 BRUGES CEDEX  
Tél : 05 57 19 31 31 - Fax : 05 57 19 31 00  
[deltaconstruction@delta-construction.fr](mailto:deltaconstruction@delta-construction.fr)  
SAS au capital de 1 158 500 € - Siret 440 458 602 000 16 - NAF 4120B - N°TVA Intracommunautaire : FR 11440458602 - RCS Bordeaux : B440 458 602

**Agence Pyrénées Atlantiques :**

Z.A.C. Saint Frédéric - 5 rue de Chalibardon  
64100 BAYONNE  
Tél : 05 59 50 36 20 - Fax : 05 59 50 36 22  
[delta.by@delta-construction.fr](mailto:delta.by@delta-construction.fr)

**Agence des Landes :**

Ilot Dulamon - 35 rue Maubec  
40000 MONT DE MARSAN  
Tél : 05 58 06 29 29 - Fax : 05 58 75 86 01  
[delta.construction.mtdem@wanadoo.fr](mailto:delta.construction.mtdem@wanadoo.fr)

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION  
DE L' HOTEL DE LA CUB

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
ESPLANADE CHARLES DE GAULLE  
33076 BORDEAUX CEDEX

DEVIS N°1 / 2378  
SOUSCRIPTION POLICE COMPLEMENTAIRE DECENNALE DE GROUPE

**Maître d'Oeuvre**

ATELIER 41  
41 rue de la Devise

33000 BORDEAUX

Bruges, le 2 novembre 2009

**Certifié Iso 9001 par Bureau Veritas Certification**

V du 23/06/08

[www.delta-construction.fr](http://www.delta-construction.fr)

**SIEGE :**

Parc de Chavailles - 11 rue Pierre et Marie Curie  
33525 BRUGES CEDEX  
Tél : 05 57 19 31 31 - Fax : 05 57 19 31 00  
[deltaconstruction@delta-construction.fr](mailto:deltaconstruction@delta-construction.fr)

**Agence Pyrénées Atlantiques :**

Z.A.C. Saint Frédéric - 5 rue de Chalibardon  
64100 BAYONNE  
Tél : 05 59 50 36 20 - Fax : 05 59 50 36 22  
[delta.by@delta-construction.fr](mailto:delta.by@delta-construction.fr)

**Agence des Landes :**

Ilot Dulamon - 35 rue Maubec  
40000 MONT DE MARSAN  
Tél : 05 58 06 29 29 - Fax : 05 58 75 86 01  
[delta.construction.mtdem@wanadoo.fr](mailto:delta.construction.mtdem@wanadoo.fr)



RESTRUCTURATION DE  
L'HOTEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX.

**Marché N° 08-349 U** : Lot : n° 1  
Gros-Oeuvre – Etanchéité – Structure métallique

**Titulaire** : groupement solidaire  
**DELTA CONSTRUCTION, mandataire**  
rue Pierre et Marie Curie  
33525 BRUGES CEDEX  
**SECMA BATIMENT, co-traitant**  
rue Emile Combes  
33270 FLOIRAC

#### **AVENANT N°1**

\*\*\*\*\*

Entre les soussignés Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2010/0178 du Conseil de Communauté en date du 26 mars 2010 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

**D'une part,**

Et Monsieur Jean-Michel XICLUNA, agissant en tant que mandataire du groupement solidaire

Société DELTA CONSTRUCTION rue Pierre et Marie Curie 33525 BRUGES CEDEX,  
n° d'immatriculation SIRET 434 015 871 00016 RCS BORDEAUX  
Société SECMA BATIMENT, co-traitant – 53 rue Emile Combes – 33270 Floirac  
N° d'immatriculation SIRET 472 201 367 000 19 RCS BORDEAUX

**D'autre part,**

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Par marché n° 08-349 U, le groupement solidaire **DELTA CONSTRUCTION, mandataire** et **SECMA BATIMENT, co-traitant** s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de Gros-Oeuvre Etanchéité – Structure métallique, lot n° 1 – de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué dans la notification du marché s'élève à 7 200 000 € Hors Taxes valeur Juin 2008.

Le présent avenant a pour objet la validation de prestations supplémentaires demandées à l'entreprise Delta Construction.

## **Article 2 : Consistance des prestations supplémentaires**

La prestation consiste en la souscription par l'entreprise DELTA CONSTRUCTION d'un contrat de police de garantie de responsabilité décennale complémentaire de groupe. Cette assurance complémentaire permet de couvrir chaque entreprise titulaire d'un lot de la restructuration de l'hôtel communautaire sur le montant total de l'opération soit 36 878 755 € HT.

## **Article 3 : Incidences financières**

Le montant du contrat de police de garantie de responsabilité décennale complémentaire de groupe négocié s'élève à **+ 97 094.50 € HT** (valeur novembre 2009).

La nature de cette plus-value ne permet pas d'en ramener sa valeur en base marché, ne s'agissant pas de travaux.

Ce montant doit être conservé en valeur devis forfaitaire.

Le marché de travaux de l'entreprise DELTA CONSTRUCTION/SECMA BATIMENT s'élève ainsi après avenant n° 1 à **7 297 094.50 € HT** soit une augmentation de **1.35 %** sur montant du marché initial

## **Article 4 : Autres clauses du marché :**

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

**Article 5 : Pièces constitutives de l'avenant :**

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant et son annexe détaillée ci dessous :
  - o description du contrat collectif décennal de groupe SAGENA « DELTA CHANTIER »
  - o devis

**Article 6 : date d'effet de l'avenant :**

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa modification

Pour le groupement d'entreprises solidaires DELTA CONSTRUCTION/SECMA  
BATIMENT  
Le mandataire  
l'Entreprise DELTA CONSTRUCTION  
Le PDG, Jean-Michel XICLUNA

P/Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux  
Par délégation de signature